

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Soixante-sixième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 11 – 15 janvier 2016

Questions stratégiques

Coopération avec d'autres organisations

CONSORTIUM INTERNATIONAL DE LUTTE CONTRE LA CRIMINALITE
LIEE AUX ESPECES SAUVAGES

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. Dans la résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP16), *Application de la Convention et lutte contre la fraude*, la Conférence des Parties :

CHARGE le Secrétariat de chercher à resserrer les liens internationaux entre les institutions de la Convention, les réseaux régionaux et sous-régionaux de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages, et les organismes nationaux de lutte contre la fraude, et de travailler en étroite coopération avec l'OIPC-INTERPOL, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale des douanes en tant que partenaires de l'ICCWC.

3. La résolution charge également le Secrétariat :
 - a) *de coopérer avec les organisations partenaires de l'ICCWC, les réseaux régionaux et sous-régionaux de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages et les autorités nationales compétentes pour :*
 - i) *préparer et distribuer un matériel de formation approprié ; et*
 - ii) *faciliter l'échange d'informations techniques entre les autorités chargées du contrôle aux frontières.*
4. L'objet du présent document est d'informer les Parties des activités menées collectivement sous les auspices de l'ICCWC depuis la 65^e session du Comité permanent de la CITES (SC65, Genève, juillet 2014).

Activités menée collectivement sous les auspices de l'ICCWC

5. L'ICCWC a continué à élaborer et proposer des activités et des outils adressés aux organismes nationaux de lutte contre la fraude afin de combattre plus efficacement la criminalité liée aux espèces sauvages. Le portail dédié à l'[ICCWC](#), disponible en anglais, français et espagnol sur le site Web de la CITES, est constamment mis à jour, et fournit des informations sur les activités du Consortium, ainsi que sur les outils et services disponibles à travers ses organisations partenaires. Cela comprend, entre autres, une brochure révisée sur l'ICCWC ; des informations détaillées sur l'ICCWC et son réseau mondial ; et des informations actualisées sur la mise en œuvre de la *Compilation d'outils pour l'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts* produite par l'ICCWC.

6. La [Mission stratégique de l'ICCWC pour 2014-2016](#) définit cinq domaines d'intervention devant être suivis simultanément par le Consortium : renforcement de la coopération et de la coordination ; analyse des réponses actuelles à la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts ; renforcement des capacités nationales en matière de lutte contre la fraude ; sensibilisation et soutien politique ; et amélioration de l'utilisation des connaissances et de l'innovation dans les réponses à la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts. Toutes les activités réalisées sont alignées avec la Mission stratégique ainsi qu'avec les plans stratégiques et les programmes de travail des organisations partenaires de l'ICCWC. Voici les actions et activités clés menées par l'ICCWC dans chacun de ses domaines d'intervention :

Domaine d'intervention 1: Renforcer la coopération et la coordination dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts

7. INTERPOL, en coopération avec l'ICCWC, a dirigé l'organisation d'un certain nombre d'opérations et de projets de lutte contre le trafic illégal des espèces sauvages. Les principaux projets et opérations comprennent : l'[Opération INFRA TERRA](#), une opération internationale ciblant les fugitifs recherchés pour crimes contre l'environnement ; l'[Opération PAWS](#), une opération régionale en Asie ciblant le trafic de tigres et autres grands félins ; et l'Opération URSA, une opération régionale en Asie pour soutenir les pays dans le développement d'une opération de lutte contre la fraude basée sur le renseignement et ciblant le trafic illégal d'espèces sauvages et les réseaux criminels impliqués. L'organisation de ces activités a été rendue possible grâce aux fonds généreusement alloués à l'ICCWC par la Commission européenne à travers un projet géré par INTERPOL au nom de l'ICCWC. Ces fonds ont également contribué à soutenir le Projet Connexus, un projet mondial d'INTERPOL qui comprend une série d'activités simultanées multi-agences, multi-thématiques et multi-régions visant à promouvoir les enquêtes de suivi pour identifier et démanteler les réseaux criminels internationaux¹.
8. Afin de renforcer encore la coopération internationale pour lutter contre le braconnage du rhinocéros et le commerce illégal de corne de rhinocéros qui en découle, le Secrétariat CITES, en collaboration avec l'ICCWC, a organisé une réunion² de ministres et une réunion de hauts fonctionnaires, en février 2015, à Genève (Suisse). Le but de ces rencontres était de réunir les États clés impliqués dans le commerce illégal de corne de rhinocéros afin de discuter des domaines prioritaires pour le renforcement des coopérations bilatérales, trilatérales et multilatérales nécessaires pour traiter à la fois l'offre et la demande de corne de rhinocéros, et afin d'obtenir un plus fort engagement politique dans la mise en œuvre des activités et dans la coopération requise pour faire face à ce trafic. Un certain nombre de recommandations sur des actions bien ciblées à court terme et à moyen terme visant à améliorer encore la coopération internationale ont été adoptées lors de la réunion³. Sur une recommandation issue de la réunion des hauts représentants, un groupe fermé d'utilisateurs de la plate-forme Rhinoceros CENcomm (Customs Enforcement Network Communication Platform) a été mis en place par l'Organisation mondiale des douanes (OMD) pour les États clés, et est maintenu par le Secrétariat CITES. Le Secrétariat présente de plus amples renseignements à ce sujet dans le document SC66 Doc. 51.1, *Rhinocéros (Rhinocerotidae spp.)*. Un financement appuyant cette activité a été généreusement alloué par l'Union européenne dans le cadre d'un projet CITES d'appui à la mise en œuvre des décisions de la CoP16, ainsi que par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.
9. S'appuyant sur les résultats de la première réunion mondiale⁴ des réseaux de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages, l'ICCWC a continué à soutenir les activités visant à améliorer la coopération entre les secteurs et les régions dans le domaine de la lutte contre la fraude :
- a) Le Secrétariat a préparé un répertoire des points focaux du réseau de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages pour faciliter une collaboration et une communication accrues aux niveaux sous-régional, régional et international. Le répertoire est mis à jour et diffusé périodiquement au sein des réseaux et contient les dernières informations soumises au Secrétariat CITES⁵.

¹ <http://www.interpol.int/News-and-media/News/2015/N2015-104>

<http://www.interpol.int/News-and-media/News/2015/N2015-112>

² <https://cites.org/fra/node/17136>

³ <https://cites.org/sites/default/files/eng/news/pr/2015/CITES-RhinoDialogue-Recommedations.pdf>

⁴ https://cites.org/fra/news/sundry/2013/20130715_wen_report.php

⁵ https://cites.org/fra/resources/enforcement_focal_points

- b) INTERPOL a joué un rôle de premier plan en coordonnant l'appui⁶ financier, technique et opérationnel de l'ICCWC lors de l'opération COBRA III. L'Organisation mondiale des douanes a facilité l'utilisation de son outil de communication sécurisé et crypté CENcomm par la création d'un groupe d'utilisateurs fermé et sécurisé pour les autorités de lutte contre la fraude engagées dans l'opération, leur permettant ainsi d'échanger des renseignements et de l'information en temps réel, ainsi que de cibler et suivre les cargaisons suspectes, les braconniers et les trafiquants d'espèces menacées. De plus, l'ONUDC a dirigé, au nom de l'ICCWC, l'organisation d'un examen post-opérationnel et d'un atelier de formation pour les pays africains participant à l'opération, en Tanzanie, du 2 au 4 septembre 2015. L'organisation de ces activités a été rendue possible grâce aux fonds généreusement alloués à l'ICCWC par la Commission européenne, à travers un projet géré par INTERPOL pour le compte de l'ICCWC, et grâce aux fonds fournis à l'ONUDC par le Département d'État américain pour les activités de l'ICCWC.
- c) Aux côtés d'autres agences partenaires de l'ICCWC, le Secrétariat a poursuivi sa participation et son soutien aux réseaux, et a assisté à la 29^e réunion (Bruxelles, octobre 2014) et à la 30^e réunion (Bruxelles, avril 2015) du Groupe UE de lutte contre la fraude, ainsi qu'au Forum sur la criminalité maritime dans l'océan Indien tenu à Nairobi (Kenya) du 12 au 14 mai 2015. Le Secrétariat exprime ses sincères remerciements à la Commission européenne et à Hong Kong SAR, Chine, pour le financement généreux qui lui a permis de participer à ces réunions du réseau de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages. Au moment de la rédaction du présent document, l'ONUDC, au nom de l'ICCWC, travaillait en étroite collaboration avec l'US Fish and Wildlife Service à l'organisation d'une réunion régionale dans les Caraïbes en 2016 dont l'objectif sera de discuter de la possibilité de création d'un WEN Caraïbes. Le Secrétariat, au nom de l'ICCWC, envisage de convoquer la 2^e réunion mondiale des WEN parallèlement à la CoP17. L'organisation de telles activités sera possible grâce aux fonds généreusement alloués au Secrétariat CITES par le Département d'État et le Département du commerce des États-Unis d'Amérique pour les activités de l'ICCWC.

Domaine d'intervention 2 : Faciliter l'analyse des réponses nationales à la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts

10. La [Compilation d'outils pour l'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts](#), lancée à la 62^e session du Comité permanent (SC62, Genève, 2012), fournit aux fonctionnaires gouvernementaux, aux services des douanes et de la police, et à d'autres organismes pertinents, un cadre pour mener une analyse complète de leur réponse à la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts, et pour identifier leurs besoins d'assistance technique⁷. L'ONUDC dirige la mise en œuvre de la Compilation d'outils, qui, au moment de la rédaction du présent document, a été achevée au Bangladesh, au Botswana, au Gabon, au Mexique, au Népal, au Pérou et au Viet Nam, et est en cours en Angola, en Bosnie-Herzégovine, au Congo, au Kenya, à Madagascar, au Mozambique, en République démocratique du Congo, en République-Unie de Tanzanie, et au Togo. Cette mise en œuvre a été possible grâce au financement généreusement alloué à l'ICCWC par la Suède, le Département d'État américain et la Banque mondiale.
11. La résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP16), *Application de la Convention et lutte contre la fraude* dans sa partie *Concernant l'application de la Convention, les contrôles et la coopération* recommande à toutes les Parties :
- iv) *d'utiliser, selon que de besoin, la boîte à outils analytique de l'ICCWC sur la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts.*
12. Le Secrétariat se félicite des demandes formelles des Parties pour un soutien de l'ICCWC afin de mettre en œuvre la Compilation d'outils, et encourage les Parties à consulter pour plus de détails la [fiche de la Compilation d'outils](#) et le [Guide des étapes de mise en œuvre de la Compilation d'outils](#) sur le site Web de l'ICCWC.
13. À l'issue de la mise en œuvre de la Compilation d'outils, un plan d'action national détaillé de mise en œuvre est développé par l'ONUDC, contenant des recommandations sur la façon dont le pays pourrait améliorer ses réponses à la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts. Le plan est officiellement présenté au gouvernement du pays concerné pour examen. Dans les pays où la mise en œuvre de la Compilation d'outils est terminée, l'ICCWC aide les gouvernements nationaux, sur demande et selon la

⁶ https://cites.org/fra/news/pr/iccwc_press_release_cobra_III

⁷ https://cites.org/fra/news/pr/2012/20120725_ICCWC_toolkit.php

disponibilité des ressources, à mettre en œuvre les recommandations des plans d'action. Par exemple, à la demande du Bangladesh, et conformément aux conclusions et recommandations de la mise en œuvre de la Compilation d'outils, le Secrétariat CITES, en coopération avec INTERPOL et l'OMD, a mené un atelier d'une journée sur les principes fondamentaux de la CITES suivi de deux jours de formation des formateurs portant sur la CITES et les techniques d'enquêtes spéciales pour les agents œuvrant en première ligne. La formation a été organisée du 5 au 7 octobre 2015, à Dhaka (Bangladesh) et a été coordonnée par le Département des forêts du Bangladesh en collaboration avec l'ICCWC, et soutenue par des fonds du projet de renforcement de la coopération régionale pour la protection des espèces sauvages (*Strengthening Regional Cooperation for Wildlife Protection*), un vaste projet financé par la Banque mondiale afin d'augmenter les capacités de la communauté de lutte contre la fraude pour combattre la criminalité liée aux espèces sauvages⁸.

14. L'ICCWC finalise actuellement l'élaboration d'indicateurs que les Parties pourront utiliser pour mesurer et suivre l'efficacité de leurs propres mesures de lutte contre la fraude en réponse à la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts. S'appuyant sur les résultats d'un atelier d'experts sur les indicateurs convoqué par l'ONUDC en décembre 2013⁹, le Secrétariat a élaboré, au nom de l'ICCWC, un cadre d'indicateurs pour une utilisation au niveau national. Le « *cadre d'indicateurs ICCWC pour la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts* » a été conçu pour être utilisé en tant qu'auto-évaluation par les autorités nationales de lutte contre la fraude. Une fois finalisé, il sera composé d'environ cinquante mesures de la performance couvrant les principales composantes de la lutte contre la fraude en réponse à la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts. Le cadre d'indicateurs ICCWC a pour vocation de fournir une approche normalisée de la mesure de l'efficacité des ripostes nationales de lutte contre la fraude pour combattre le trafic illégal des espèces sauvages. Il permettra également aux Parties de suivre les performances au cours du temps et d'identifier les changements dans l'efficacité de leurs mesures de lutte contre la fraude. Il convient de noter que le cadre d'indicateurs n'est pas destiné à être utilisé pour comparer ou « classer » l'efficacité des efforts des différents pays, mais bien pour servir d'outil à tout pays souhaitant mesurer ses propres domaines de forces et de faiblesses et y répondre. Au moment de la rédaction du présent document, le projet de cadre d'indicateurs est en cours de finalisation, prenant en compte les résultats d'une consultation ciblée auprès d'experts internationaux reconnus. Le Secrétariat estime que le cadre d'indicateurs ICCWC sera un outil précieux pour aider les Parties à mieux évaluer et suivre l'efficacité de leurs mesures de lutte contre la fraude en réponse au trafic illégal d'espèces sauvages. Après son lancement, le cadre d'indicateurs sera disponible publiquement en tant qu'outil ICCWC autonome pour une utilisation par les Parties. L'ICCWC travaillera également à intégrer le cadre d'indicateurs dans la *Compilation d'outils pour l'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts*, et dans toute version future de la Compilation. Le Secrétariat présentera les progrès accomplis à la SC66.

Domaine d'intervention 3 : Renforcer les capacités pour la prévention et la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts

15. Le paragraphe a) de la décision 16.40, *Lutte contre la fraude*, demande que des équipes de soutien en cas d'incident affectant des espèces sauvages (WIST - *Wildlife Incident Support Teams*) composées de représentants de la loi ou de spécialistes de ces questions, soient déployées à la demande d'un pays touché par un volume important de braconnage de spécimens CITES, ou qui a procédé à des saisies à grande échelle de ces spécimens, pour l'aider, l'orienter et faciliter l'adoption de mesures de suivi appropriées immédiatement après un tel incident¹⁰. En janvier 2015, une WIST a été déployée aux Émirats arabes unis, sur demande, afin d'aider les autorités nationales à collecter des échantillons d'ADN, lors d'une saisie d'ivoire à grande échelle, pour l'analyse criminalistique. En mars 2015, l'ICCWC a déployé une WIST à Madagascar, sur demande, afin de fournir des analyses et de soutenir les efforts du Gouvernement pour faire face à l'exploitation forestière illégale et au trafic de bois de rose et d'autres essences de bois précieux. L'ICCWC a également soutenu une mission complémentaire auprès des services des douanes à Madagascar. Les déploiements de ces WIST ont été menés par INTERPOL, au nom de l'ICCWC, et ont été rendus possibles grâce aux fonds généreusement alloués à l'ICCWC par la Commission européenne dans le cadre d'un projet géré par INTERPOL au nom de l'ICCWC. Le Secrétariat présente de plus amples informations à ce sujet dans le document SC66 Doc. 32.1, *Questions*

⁸

https://cites.org/eng/news/targeted_training_for_Bangladesh_law_enforcement_authorities_on_CITES_and_special_investigative_techniques_to_combat_wildlife_and_forest_crime

⁹

Atelier d'experts ICCWC sur les 'Indicateurs de mesure des réponses en matière de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts' en décembre 2013.

¹⁰

<http://www.cites.org/fra/dec/valid16/192>

de lutte contre la fraude, et dans le document SC66 Doc. 46.1, *Ébènes (Diospyros spp.) et palissandres (Dalbergia spp.) de Madagascar*.

16. À l'appui de la mise en œuvre du paragraphe c) de la décision 16.78, *Suivi du commerce illégal de l'ivoire et d'autres spécimens d'éléphants (Elephantidae spp.)*, l'OMD a organisé un atelier sur la livraison contrôlée dans le cadre d'un vaste projet et d'opérations de lutte contre la fraude au niveau international ciblant le trafic illégal des espèces sauvages en Afrique. Cette activité a été menée dans le cadre du projet multi-donateurs [OMD-INAMA](#), qui vise à renforcer les capacités des douanes en matière de lutte contre la fraude relative à la CITES. Des fonds ont été généreusement alloués à l'ICCWC par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord afin de soutenir l'atelier sur les livraisons contrôlées, et les activités connexes dans le cadre d'INAMA. En outre, au moment de la rédaction du présent document, INTERPOL coordonne le projet WAYLAY qui vise à soutenir la lutte contre la fraude grâce aux suivis et aux enquêtes sur les envois illégaux d'ivoire d'éléphant et de corne de rhinocéros en utilisant les livraisons contrôlées. Cette activité a été rendue possible grâce aux fonds généreusement alloués à l'ICCWC par la Commission européenne dans le cadre d'un projet géré par INTERPOL au nom de l'ICCWC, et par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Le Secrétariat présente de plus amples informations sur les travaux menés au titre du projet INAMA et du projet WAYLAY, dans le document SC66 Doc. 47.1, *Conservation des éléphants, braconnage et commerce de l'ivoire*.
17. Suite à la réussite de l'élaboration des [Lignes directrices de l'ICCWC sur les méthodes et les procédures d'échantillonnage et d'analyse en laboratoire de l'ivoire](#), lancées en novembre 2014, INTERPOL et l'ONUDC élaborent actuellement, au nom de l'ICCWC, une vidéo de formation sur l'échantillonnage de l'ivoire afin de compléter ces lignes directrices. Le financement de cette activité a été généreusement alloué à l'ICCWC par la Commission européenne, dans le cadre d'un projet géré par INTERPOL au nom de l'ICCWC.
18. Le Consortium élabore actuellement des lignes directrices pour l'échantillonnage et l'analyse des essences produisant du bois. L'ONUDC, au nom de l'ICCWC, a convoqué une réunion du groupe d'experts sur l'analyse du bois, à Vienne, du 10 au 12 décembre 2014¹¹. Une deuxième réunion du groupe d'experts a été convoquée à Vienne du 7 au 9 octobre 2015, afin de poursuivre ce travail visant à promouvoir le développement et à renforcer l'utilisation d'outils et de technologies permettant de lutter contre le trafic illicite du bois. Cette activité a été rendue possible grâce au généreux financement alloué à l'ONUDC par la Banque mondiale, pour les activités de l'ICCWC. Un aperçu détaillé de ce travail a été présenté dans le document [PC22 Doc. 14.2 \(Rev 1\)](#), *Création d'un manuel d'identification des bois*, préparé par l'ONUDC pour la 22^e session du Comité pour les plantes (PC22, Tbilissi, octobre 2015).
19. À l'appui de la mise en œuvre du paragraphe d) de la décision 16.78, *Suivi du commerce illégal de l'ivoire et d'autres spécimens d'éléphants (Elephantidae spp.)*, la Banque mondiale dirige, en coopération avec l'ICCWC et dans le cadre d'un programme ayant un accent particulier sur la criminalité liée aux espèces sauvages, l'élaboration de matériel de formation sur la lutte contre le blanchiment d'argent qui pourra être utilisé pour la formation des enquêteurs, des procureurs, des juges et d'autres parties prenantes impliquées dans les enquêtes et les poursuites relatives à des affaires de criminalité liée aux espèces sauvages. Le financement de cette activité a été généreusement alloué par l'Union européenne dans le cadre d'un projet CITES visant à soutenir les décisions et recommandations de la CoP16. Le Secrétariat aimerait également exprimer sa sincère gratitude à la Banque mondiale, pour l'important financement complémentaire qu'elle a accordé à l'appui de ces travaux. Le Secrétariat présente de plus amples informations sur cette activité dans le document SC66 Doc. 47.1, *Conservation des éléphants, braconnage et commerce de l'ivoire*.

Domaine d'intervention 4 : Accroître la sensibilisation et le soutien vis-à-vis des mesures de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts

20. Le dialogue ministériel et la réunion des hauts représentants des principaux États concernés par le commerce illégal de corne de rhinocéros, à l'initiative de la CITES (voir le paragraphe 8 ci-dessus), a encouragé un renforcement du soutien politique pour lutter contre le braconnage et le trafic illégal de corne de rhinocéros, à travers l'adoption de la [Déclaration de Genève sur la lutte contre la criminalité liée aux rhinocéros](#).
21. Pour accroître la sensibilisation et le soutien aux mesures de lutte contre criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts, l'ICCWC a organisé des événements parallèles lors de réunions telles que la

¹¹ <https://cites.org/eng/node/16878>

Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et le 13^e Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale¹². Ces événements parallèles ont souligné l'importance de la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et la nécessité de traiter cette criminalité comme une criminalité grave, transnationale et organisée. Ils ont informé les Parties des activités clés de l'ICCWC, et ont mis en avant de nouveaux outils et services disponibles à travers l'ICCWC. En outre, les partenaires de l'ICCWC ont collectivement et individuellement soutenu et participé à divers événements de haut niveau pour faire connaître le trafic illégal des espèces sauvages. Cela comprenait notamment une discussion de haut niveau au siège des Nations Unies sur le braconnage et le trafic illégal des espèces sauvages (New York, septembre 2014)¹³, la deuxième Journée mondiale de la vie sauvage (mars 2015) dont le thème était « *Il est temps de prendre au sérieux la criminalité liée aux espèces sauvages* »¹⁴, le Sommet pour l'éléphant d'Afrique et la Conférence Kasane sur le commerce illégal des espèces sauvages (Kasane, mars 2015)¹⁵, le Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN ou ANASE) sur la lutte contre le trafic illégal des espèces sauvages (Kota Kinabalu, mars 2015)¹⁶, la Conférence internationale sur l'exploitation illégale et le commerce illicite de faune et flore sauvages en Afrique (Brazzaville, avril 2015)¹⁷, le XIV^e Congrès mondial de la foresterie (Durban, septembre 2015)¹⁸, un événement de haut niveau sur le trafic illicite d'espèces sauvages au zoo de Central Park (New York, septembre 2015)¹⁹, une conférence sur la criminalité liée aux espèces sauvages et la sécurité internationale (Wilton Park, octobre 2015)²⁰, et la 6^e session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption (Saint-Pétersbourg, Octobre 2015)²¹, parmi un certain nombre d'autres événements. Des informations plus détaillées sont disponibles dans le document SC66 Doc. 32.1, *Questions de lutte contre la fraude*.

22. Au moment de la rédaction du présent document, l'ONUDC est en train de finaliser, au nom de l'ICCWC, un message d'intérêt public sur la lutte contre la criminalité transnationale organisée liée aux espèces sauvages, grâce à des fonds alloués à l'ICCWC par la Commission européenne dans le cadre d'un projet géré par INTERPOL, au nom de l'ICCWC, ainsi que des fonds alloués à l'ONUDC par le Département d'État américain pour les activités de l'ICCWC.

Domaine d'intervention 5 : Améliorer l'utilisation des connaissances et de l'innovation pour renseigner les approches contemporaines de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts

23. La Section Études et analyses des menaces (STAS - *Studies and Threat Analysis Section*) de l'ONUDC mène actuellement une initiative de recherche mondiale sur la criminalité liée aux espèces sauvages sous les auspices de l'ICCWC. Ces recherches feront le point sur la situation actuelle de la criminalité liée aux espèces sauvages et procéderont à une vaste évaluation de la nature et de l'étendue du problème au niveau mondial. Elles comprendront une étude quantitative du marché et une série d'études de cas approfondies de ce trafic illicite. Elles s'appuient sur une base de données mondiale des saisies d'espèces sauvages, principalement composée d'informations communiquées au Secrétariat CITES, de données de la base de données OMD du réseau des douanes pour la lutte contre la fraude (CEN - *Customs Enforcement Network*), et des saisies signalées par des organismes et des réseaux régionaux. Les fonds soutenant cette activité ont été alloués à l'ONUDC par la Commission européenne et par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Le Secrétariat tient à remercier les Parties qui ont fourni des données pour cette étude en réponse à la notification aux Parties n° 2014/050 du 5 novembre 2014, et encourage les autres Parties à fournir de telles informations au Secrétariat à leur meilleure convenance.

¹² https://cites.org/fra/iccwc_crime_congress_2015 et <https://cites.org/fra/node/17541>

¹³ https://cites.org/fra/unqa_side-event_26092014

¹⁴ https://cites.org/fra/wwd_2015

¹⁵ https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/421073/iwt-kasane-statement-french.pdf

¹⁶ https://cites.org/fra/ASEAN_member_States_discuss_enhancing_regional_cooperation_to_combat_poaching_and_illegal_trade_in_wildlife

¹⁷ <https://www.unodc.org/westandcentralafrica/fr/congo--wildlife-conference-27-30-april-2015>

¹⁸ <https://www.youtube.com/watch?v=Z5xeQzllWNI&feature=youtu.be>

¹⁹ https://cites.org/fra/un_system_and_intl_orgs_applaud_sust_dev_commitments_by_govs_to_battle_illegal_wildlife_trade_2709201

²⁰ https://www.wiltonpark.org.uk/conference/wp1423/#conference_introduction

²¹ https://cites.org/eng/news/sg/cites_sg_presentation_at_the_6th_session_of_the_conference_of_the_parties_to_the_un_convention_against_corruption_03112015

24. Pour aligner encore davantage les efforts et les activités des organisations partenaires de l'ICCWC et pour promouvoir l'accès de la communauté de lutte contre la fraude à des forums et des informations disponibles, le Secrétariat a travaillé en étroite collaboration avec l'OMD pour intégrer le Forum CITES des autorités de lutte contre la fraude (EAF - *Enforcement Authorities Forum*) à l'ENVIRONET de l'OMD²². Le Secrétariat présente des informations plus détaillées sur ce sujet dans le document SC66 Doc. 32.1, *Questions de lutte contre la fraude*.

Fonctionnement et coordination de l'ICCWC

25. Lors de la SC65, le Secrétariat a indiqué que le recrutement d'un administrateur chargé de l'appui à l'ICCWC était en cours. Entre la SC65 et mars 2015, le poste a été temporairement pourvu tandis que le recrutement était finalisé. Le Secrétariat tient à remercier le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour le financement alloué permettant au Secrétariat de soutenir ce poste temporaire. Le Secrétariat est heureux d'informer les Parties que le contrat à durée déterminée d'un an de l'Administrateur chargé de l'appui de l'ICCWC recruté a commencé en mars 2015. Le Secrétariat tient à remercier le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ainsi que la Norvège pour le financement alloué au soutien de ce poste pendant un an.
26. Un nombre croissant d'activités est mené chaque année sous les auspices de l'ICCWC, et le poste d'administrateur chargé de l'appui à l'ICCWC au Secrétariat est la clé de la coordination et de la mise en œuvre des multiples activités menées par le Consortium. INTERPOL a également recruté deux personnes chargées de l'appui à l'ICCWC grâce au financement alloué par la Commission européenne pour un projet de l'ICCWC géré par INTERPOL. Le Secrétariat estime que la création de postes similaires dans chacun des organismes partenaires de l'ICCWC pourrait considérablement améliorer la capacité du Consortium à atteindre ses objectifs.
27. La nécessité d'accroître la collaboration et la coordination internationale pour lutter contre le trafic illicite des espèces sauvages et l'importance du rôle de l'ICCWC sont fortement reconnues. Cela inclut une reconnaissance dans les déclarations mondiales et régionales, ainsi que par les organes directeurs des organisations partenaires de l'ICCWC. Plus récemment, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution portant spécifiquement sur [la lutte contre le trafic des espèces sauvages](#), qui, dans son préambule et au paragraphe 3 comprend la reconnaissance suivante de l'ICCWC :

Considérant l'important travail qu'effectue le Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, une initiative à laquelle collaborent le secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, l'Organisation internationale de police criminelle, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale des douanes en fournissant notamment une assistance technique aux États Membres,

[...]

3. *Prie instamment les États Membres de prendre des mesures décisives au niveau national pour prévenir, combattre et éradiquer le commerce illicite d'espèces de faune et de flore sauvages et de produits qui en sont issus tant du côté de l'offre que de la demande, notamment en renforçant la législation nécessaire en matière de prévention, d'enquêtes et de poursuites concernant ce commerce illicite, ainsi que les mesures de justice pénale, conformément à la législation nationale et au droit international, en étant conscients que le Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages peut fournir une assistance technique précieuse à cet égard.*

Le Secrétariat a préparé un document contenant des exemples de telles déclarations depuis le lancement de l'ICCWC, et l'a mis à la disposition des Parties en tant que document d'information pour la présente réunion.

28. Pour que l'ICCWC puisse répondre à des attentes croissantes, il sera crucial que celles-ci soient assorties d'un soutien financier ou autre suffisant, dont un financement permettant le maintien du personnel chargé de l'appui à l'ICCWC afin que le Consortium puisse renforcer ses capacités. Le Secrétariat aimerait saisir cette occasion pour rappeler aux Parties les dispositions de la résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP16),

²² Pour de plus amples informations, voir SC66 point 32 de l'ordre du jour sur la lutte contre la fraude et le respect de la Convention ainsi que la notification n° 2015/039 (juin 2015), Intégration du Forum CITES des autorités de lutte contre la fraude à l'ENVIRONET de l'OMD.

Application de la Convention et lutte contre la fraude, dans la partie Concernant les autres actions promouvant l'application de la Convention, dans laquelle la Conférence des Parties :

PRIE instamment les Parties et la communauté des donateurs de soutenir financièrement l'ICCWC, afin de s'assurer que le Consortium puisse atteindre ses objectifs en apportant un appui coordonné aux agences nationales chargées de faire respecter la législation relative aux espèces sauvages et aux réseaux sous-régionaux et régionaux, et en menant des activités de renforcement des capacités;

Développement du Programme ICCWC - Programme de travail 2016-2020

29. La Mission stratégique de l'ICCWC 2014-2016 identifie cinq domaines d'intervention dans lesquels l'ICCWC est particulièrement bien placé pour apporter une contribution afin de lutter efficacement contre le trafic illégal des espèces sauvages, s'appuyant sur la diversité et l'ampleur de l'expertise technique, des réseaux régionaux et de l'expérience de terrain des cinq organisations partenaires de l'ICCWC. Dans le cadre de sa Mission stratégique, l'ICCWC développe actuellement un programme pour 2016- 2020 qui décrit les types d'activités qui seront poursuivies jusqu'en 2020. La mise en œuvre de ces activités dépendra de la disponibilité de financements et du soutien des donateurs.

Dernières remarques

30. Les graves menaces que représente la criminalité liée aux espèces sauvages ne peuvent être traitées efficacement que par une collaboration accrue et des efforts collectifs à travers les États d'origine, de transit et de destination, et à travers l'ensemble de la chaîne de la lutte contre la fraude. La création de l'ICCWC en 2010 était issue de la reconnaissance de ce besoin, et le Consortium a depuis mené un large éventail d'activités visant à renforcer les capacités de lutte contre la fraude et à améliorer la coopération intersectorielle et géographique pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages.

31. Le nombre d'activités menées sous les auspices de l'ICCWC à l'appui de l'objectif du Consortium de renforcer les capacités à long terme des autorités responsables de la lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages, en leur fournissant les outils et les services dont elles ont besoin pour la combattre, ne cesse d'augmenter. À l'échelle mondiale, l'attente vis-à-vis de l'ICCWC est croissante, mais le Consortium ne peut répondre à ces attentes qu'avec un soutien adéquat de la communauté des donateurs. Le financement généreux alloué à l'ICCWC à ce jour, par la Commission européenne, les États-Unis d'Amérique, le Fonds de subvention de la Banque mondiale pour le développement, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et la Suède est très apprécié par le Consortium.

Recommandations

32. Le Comité permanent est invité à :

- a) prendre note du présent rapport ;
- b) encourager les Parties à faire pleinement usage du « *cadre d'indicateurs ICCWC pour la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts* » élaboré par le Secrétariat, au nom de l'ICCWC, pour mesurer et suivre l'efficacité de leurs réponses nationales en matière de lutte contre la fraude face au trafic illégal d'espèces sauvages ; et initier des actions, le cas échéant, pour veiller à ce que ces réponses soient adéquates, et ;
- d) encourager les Parties à fournir un soutien financier pour renforcer le Consortium afin qu'il continue à jouer un rôle de premier plan en fournissant un soutien mondial coordonné à la communauté de la lutte contre la fraude à travers la mise en œuvre de sa mission et de son programme mondial.